



HAL
open science

De la notion d'énoncé dialogique

Jacques Bres

► **To cite this version:**

Jacques Bres. De la notion d'énoncé dialogique. L'énonciation aujourd'hui, un concept-clé des sciences du langage, Limoges, Lambert-Lucas, pp. 122-136, 2016, 978-2-35935-165-1. hal-01340891

HAL Id: hal-01340891

<https://hal.science/hal-01340891>

Submitted on 3 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A paraître dans *Le sens de l'énonciation*, (éd. : Marion Colas-Blaise, Laurent Perrin, Gian Maria Tore),

Jacques Bres

Praxiling UMR 5267, CNRS-Montpellier III

De la notion d'énoncé dialogique¹

Quinze ans déjà – que cela passe vite quinze ans ! – que nous travaillons et faisons travailler la notion de dialogisme, à partir des hypothèses de Bakhtine (1963/1970 ; 1934/1975/1978 ; 1952/1979/1984) et en interaction avec les recherches des nombreux auteurs prenant pour objet l'hétérogénéité énonciative.

La question de l'hétérogénéité énonciative – le fait, pour le dire approximativement², que dans un énoncé on entende deux ou plusieurs *voix* – a suscité, dans les travaux francophones, deux types de réception des écrits de Bakhtine : dans le cadre de l'*analyse du discours française*, à partir du terme de *dialogisme* (notamment Authier 1995, Moirand 2004) ; dans le cadre *pragmatico-énonciatif* d'O. Ducrot et de ses disciples, à partir du terme de *polyphonie*. Sans revenir sur les enjeux théoriques de cette dualité (Bres et Rosier 2008), nous focaliserons notre attention dans cet article sur le fait que, dans notre approche dialogiste, nous avons retenu le terme d'*énoncé* et non celui de *point de vue*, central dans les analyses polyphonistes. Nous suivrons dans un premier temps le traitement qui est accordé à la notion de *point de vue* dans l'approche polyphoniste, d'abord chez O. Ducrot, ensuite chez trois linguistes qui lui ont emprunté cette notion pour la retravailler : H. Nølke, L. Perrin, A. Rabatel. Nous reviendrons ensuite sur les raisons de notre choix du terme d'*énoncé*, afin de le préciser, ce notamment à partir des remarques critiques qui lui ont été adressées par Dendale 2012 et Rabatel 2012.

1. Les approches polyphonistes et le *point de vue*³

1.1. O. Ducrot (1984) et l'introduction du terme de *point de vue*

On le sait : pour contester ce qu'il nomme *postulat* de « l'unicité du sujet parlant » (1984 : 171), O. Ducrot, lorsqu'il est conduit à poser, à côté du *locuteur*, responsable de l'énoncé, une autre forme de subjectivité qu'il nomme *énonciateur*, part du terme de *voix* qui lui est fourni

¹ Nous remercions P. Dendale, A. Nowakowska et J.-M. Sarale dont les remarques nous ont permis d'améliorer une première version de cet article.

² Précisons que nous ne traiterons pas ici de la dimension d'*hétérogénéité constitutive* (Authier-Revuz 1982).

³ Nous reprenons en 1.1.-1.3 l'analyse développée dans Bres et Nowakowska 2007.

par la vulgate bakhtinienne ; mais le remplace rapidement par ceux de *point de vue*, *position*, *attitude* :

(1) Le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des *voix* qui ne sont pas celles d'un locuteur. J'appelle « énonciateurs » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue de mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur *point de vue*, leur *position*, leur *attitude*, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. (1984 : 204, les italiques sont nôtres)

Les trois termes de *point de vue*, *attitude*, ou *position* semblent indifféremment nommer une entité sémantique qui se distingue, voire s'oppose à celle d'*énoncé* :

(2) L'élément positif que je déclare sous-jacent à l'énoncé négatif n'est pas un énoncé (c'est-à-dire une suite de mots, imputables à un locuteur), mais une attitude, une position prise par un énonciateur vis-à-vis d'un certain contenu, c'est-à-dire d'une entité sémantique abstraite. (*op. cit.* : 218)

Point de vue est emprunté à Banfield (1979) (« Anne Banfield voit [dans le style indirect libre] l'expression d'un point de vue » (*op. cit.* : 172), et mis en relation avec la théorisation narratologique de la focalisation de Genette (1973) :

(3) le locuteur parle au sens ou le narrateur raconte [...]. Mais les *attitudes* exprimées dans ce discours peuvent être attribuées à des énonciateurs dont il se distancie – comme les *points de vue* manifestés dans le récit peuvent être ceux de sujets de conscience étrangers au narrateur (*op. cit.* : 208).

Alternant avec *attitude* ou *position*, bien peu précis, le terme de *point de vue* permet de nommer un élément central de l'approche polyphoniste, mais n'accède pas au statut de notion théorique.

1.2. La ScaPoLine... ou le sacre de la notion de *point de vue*

Le groupe de recherche scandinave ScaPoLine, réuni autour de H. Nølke, adopte le terme de *point de vue* (mais pas ceux d'*attitude*, de *position*) pour le définir très précisément. En reprise partielle à O. Ducrot du syntagme « entité sémantique abstraite », il est posé que :

(4) les points de vue sont des entités sémantiques composées d'une source, d'un jugement et d'un contenu propositionnel. [...] il y a toujours au moins un pdv qui est marqué dans la signification d'une phrase. (Nølke et al., 2004 : 31)

Point de vue, qui chez O. Ducrot visait à nommer l'entité sémantique procédant d'une instance autre que celle du locuteur, à savoir l'énonciateur, sort de ce rôle ancillaire pour devenir une notion centrale de la théorisation scandinave, ce que note entre autres la siglaison *pdv* ; la refente de *pdv* en *pdv simple*, *pdv hiérarchique* et *pdv relationnel* ; et l'abandon de la notion d'énonciateur.

Ainsi donc, dans la ScaPoLine, *point de vue* passe de son statut initial de terme métaphorique glosé par ceux d'*attitude* et de *position* à celui de concept rigoureusement défini.

1.3. L. Perrin : la *voix* du locuteur, le *point de vue* des énonciateurs

À la différence de la plupart des travaux polyphonistes qui tendent à remplacer la notion de *voix* empruntée à Bakhtine par celle de *point de vue*, L. Perrin, reprenant la distinction

ducrotienne locuteur / énonciateur, retient les deux termes pour en proposer une articulation très précise, qui lie le premier au seul locuteur et le second à l'énonciateur, ce qui lui permet de distinguer deux types de polyphonies :

– le premier consiste en « l'intégration de *voix* étrangères associées à d'autres locuteurs » (2006 : 22). Il concerne la *forme* de l'expression, et se réalise par le discours direct et la modalisation autonymique notamment : le locuteur citant fait entendre les mots mêmes d'un autre locuteur, ceux de la *voix* citée qui les prend en charge ;

– le second, plus abstrait, consiste en « l'intégration de différents *points de vue* » (*ibid.*) émanant de différents énonciateurs. Il concerne le *contenu* de l'expression, et se réalise par le discours indirect, toutes les formes de reformulation, la négation, etc. Dans ce cas, il y a « une sorte de distorsion, de désolidarisation entre énonciation et point de vue, entre prise en charge de la forme linguistique et du contenu d'un discours » (*op. cit.* : 26), ce que nous illustrerons par un ex. emprunté à l'auteur :

(5) Marc Dutroux *le gentil, le sauveur, le philanthrope, le philosophe, le scrupuleux, la victime, le repentant*. Tel est le portait ahurissant que l'accusé le plus honni de Belgique a dressé de lui-même durant son premier interrogatoire. (*Le temps*, 4 / 3 / 04)

L. Perrin commente ainsi : « Le locuteur assume le choix des mots et des formulations [...] mais pas le point de vue que ces mots expriment qui n'est que l'objet de référence de ce qu'il cherche à communiquer » (p. 25). Effectivement, il semble bien que les différents SN : *le gentil, le sauveur*, etc. soient les mots du locuteur (correspondant ici au scripteur journaliste), mais que ces mots expriment le point de vue de l'énonciateur (correspondant à Marc Dutroux) sur lui-même.

1.4. A. Rabatel⁴, ou le retour de la métaphore du *point de vue*

La notion de *point de vue*, par-delà ses différences de fonctionnement suivant les théorisations de la polyphonie, consacre la métaphore scopique (*qui voit ?*) – ainsi que l'intertexte narratologique d'où elle procède –, comme outil heuristique pour appréhender certains éléments du sens, aussi labiles qu'évidents, relevant de l'hétérogénéité énonciative (*qui parle ?*). La narratologie au secours de l'analyse énonciative en quelque sorte... Mais si les énonciateurs se manifestent sous forme de points de vue, alors tout ce qui relève narratologiquement du point de vue – c'est-à-dire ce que *voit* le personnage – ne peut-il être traité en termes de polyphonie ? C'est ce *retour* de la métaphore que propose A. Rabatel. Il appuie sa proposition d'analyser les perceptions en termes énonciatifs sur la proximité de fonctionnement des *verba dicendi, putandi* et *sentiendi* (paroles, pensées, perceptions), qu'il propose de rassembler dans une seule et même catégorie : celle des verbes de procès mental. Dans son article de 2003, il met en relation les formes syntaxiques de représentation des perceptions avec les formes traditionnelles de représentation des paroles ou des pensées dans le discours rapporté :

⁴ Nous n'ignorons pas qu'A. Rabatel place ses recherches sous la bannière dialogiste (cf. son article ici-même). Il nous semble cependant que la façon dont il retravaille la notion de *point de vue* s'inscrit dans le courant polyphoniste initié par O. Ducrot.

(6) Pierre s'approcha de la fenêtre, regarda le convoi funèbre et *remarqua / dit* que l'assistance était nombreuse. (2003 : 145)

Est ainsi conduit à son terme le mouvement initié par O. Ducrot : *point de vue*, initialement emprunté pour nommer, métaphoriquement, certains faits énonciatifs, est le lieu de rapatriement dans le champ de l'énonciation de certains faits de perception. La notion de « PDV » – notons la siglaison et les majuscules – devient chez A. Rabatel une catégorie centrale de l'analyse, qui se voit sous-catégorisée en points de vue *représentés, racontés et assertés*.

Nous avons très schématiquement présenté la façon dont le terme de *point de vue*, introduit métaphoriquement par O. Ducrot dans sa construction d'une théorie polyphonique de l'énonciation, était retravaillé par différents auteurs pour devenir une notion théorique permettant d'appréhender, de façons différentes, l'hétérogénéité énonciative. Nous allons dans un second temps expliquer pourquoi, dans l'analyse dialogiste que nous faisons de ce fait, nous ne retenons pas ce terme, auquel nous conservons par ailleurs son sens narratologique ; et revenir sur le terme d'*énoncé* qui, pas suffisamment défini dans nos travaux antérieurs, a pu prêter à malentendus.

2. Notre approche dialogiste : point de vue, énoncé, discours

2.1. Point de vue et hétérogénéité énonciative

La notion de *point de vue* entend capter « une entité sémantique abstraite » (Ducrot *supra* (2)), un « contenu de l'expression » détaché de sa forme (Perrin *supra*). La position théorique qui sous-tend ce type d'approche nous semble relever de l'*idéalisme* en ce qu'elle considère que les mots actualisent un contenu préalablement pensé, qui leur serait en quelque sorte à la fois antérieur et extérieur. On lui opposera une approche *matérialiste*, très précisément celle de l'analyse du discours française, qui pose qu'il n'y a d'extérieur au discours – et il nous semble que c'est cette position d'extériorité qu'occupe la notion de *point de vue* dans l'approche polyphonique – que pour le sujet parlant qui s'illusionne. Qu'est-ce que ce choix induit concrètement dans l'analyse ? Reprenons (5) :

(5) Marc Dutroux *le gentil, le sauveur, le philanthrope, le philosophe, le scrupuleux, la victime, le repentant*. Tel est le portrait ahurissant que l'accusé le plus honni de Belgique a dressé de lui-même durant son premier interrogatoire. (*Le temps*, 4 / 3 / 04)

Les syntagmes nominaux apposés « le gentil, le sauveur », etc. sont présentés comme rapportant fidèlement (*tel*) un discours tenu par Marc Dutroux (*portrait, dressé*). Le dialogisme de cet énoncé tient d'abord à son dialogue avec un autre discours (celui de Dutroux, présupposé par le terme *portrait*). Mais nul n'est dupe : ces mots ne sont certainement pas *verbatim* ceux de Marc Dutroux, mais ceux que le journaliste *prête* à Marc Dutroux, non sans exagération polémique. De sorte que plutôt que d'y voir les mots du locuteur énonçant le *point de vue* d'un énonciateur, on analysera cet énoncé comme typiquement *bivocal* pour reprendre un terme bakhtinien. L'approche polyphoniste pose une distorsion entre « énonciation et point de vue, entre prise en charge de la forme linguistique et (prise en charge) du contenu » (Perrin 2006 : 26). Notre approche analysera ce type d'énoncé

non comme *dissociation* de deux instances mais au contraire comme leur *interaction* vive : l'énonciateur principal E₁⁵ prête à l'énonciateur enchâssé e₁ un discours qui pourrait être le sien, en le déformant jusqu'à la caricature.

Il nous semble donc que, pour rendre compte de l'hétérogénéité énonciative d'énoncés comme (5), il n'est pas besoin de faire appel à la notion de point de vue qui tente d'appréhender le sens en dehors des mots, le contenu libéré de sa forme. Il suffit d'analyser lesdits énoncés comme procédant d'une interaction avec un autre énoncé, interaction qui laisse des traces plus ou moins explicites (cf. *infra* 2.3.2.).

2.2. Point de vue, perceptions, subjectivation

Revenons à l'extension de l'approche énonciative aux perceptions proposée par A. Rabatel. La proximité de la perception (visuelle ou auditive) avec la parole-pensée est évidente, ce qui se manifeste entre autres par le fait que dans certaines occurrences *voir* signifie *concevoir* :

(7) – Soit, dit M. de Rênal, mais finissons-en.

Pour le coup, la colère lui donnait le ton de la fermeté. Le paysan *vit* qu'il fallait cesser de marcher en avant.
(Stendhal, *Le Rouge et le noir*)

Il nous semble cependant qu'un certain nombre de faits linguistiques empêchent de traiter les faits de perception en termes énonciatifs. Mentionnons trois de ces résistances linguistiques :

– si les *verba sentiendi* peuvent introduire leur objet sous la forme d'une complétive en *que* (Rabatel 2003), ce qui ramène à la structure du discours indirect des *verba dicendi* et *putandi* :

(8) Corinne *vit / dit / pensa* / que Paul avait l'air songeur

ils ne sauraient fonctionner dans la structure du discours direct, à savoir introduire la perception « directement » :

(9) Corinne **vit / dit / pensa* : « Paul a l'air songeur »

– le passé simple peut, dans certaines occurrences (10), actualiser un percept subjectif (Nølke et Olsen 2003, Bres 2003), mais non marquer le discours indirect (libre) (11), à la différence de l'imparfait :

(10) Chacun sur une rive, et les courants rapides entre eux, ils marchèrent parallèlement, leurs images réfléchies se rejoignant au centre même de la rivière unie comme un miroir. [...] Un pont de bois rustique, faits de troncs grossièrement ajustés, *joignit* les deux rives et l'un derrière l'autre ils pénétrèrent au cœur de la forêt. (Gracq, *Au Château d'Argol*)

Le passé simple demande de concevoir le temps impliqué *joindre* globalement à partir de sa borne initiale. Cette représentation fait difficulté au niveau supérieur de l'actualisation phrastique : de par nos connaissances du monde, nous savons qu'un pont ne peut *joindre* les deux rives instantanément, que sa construction, fût-elle *grossière*, prend du temps ; et donc

⁵ Cf. *infra* 2.3.

que ledit pont était à cet endroit avant que les deux amants ne l'empruntent et qu'il y demeurera après leur passage... On s'attendrait à ce que ce procès soit actualisé à l'imparfait :

(10a) Un pont de bois rustique, faits de troncs grossièrement ajustés, *joignait* les deux rives et l'un derrière l'autre ils pénétrèrent au cœur de la forêt.

La discordance entre la représentation du verbe *joindre* au passé simple et son contexte trouve solution dans l'effet de sens de subjectivation : c'est le couple qui perçoit globalement le lien que le pont réalise entre les deux rives, et qui leur permet de se rejoindre. L'incidence du procès *joignit* est à mettre au compte du point de vue scopique des personnages.

En revanche une parole ou une pensée ne sauraient être rapportées au passé simple (discours indirect ou indirect libre), l'imparfait s'imposant obligatoirement, contrairement à l'idée défendue par Ducrot (1980 : 58) selon laquelle le discours indirect libre (désormais DIL) serait compatible avec n'importe quel temps verbal, et notamment avec le passé simple. À l'appui de son analyse, O. Ducrot (1980 : 19, 58) cite l'exemple suivant :

(11) Le bourg était endormi. [...]. La terre était toute grise, comme par une nuit d'été. Mais, la maison du médecin se trouvant à cinquante pas de l'auberge, il *fallut* presque aussitôt se souhaiter le bonsoir, et la compagnie se dispersa. (Flaubert, *Madame Bovary*)

qui se voit commenté ainsi : « Flaubert, en recourant à la tournure *il fallut*, annule sa propre parole, et laisse les personnages parler à sa place ». Le passé simple permettrait de « rapporter un discours, explicite ou implicite des personnages – du type *il faut que nous nous souhaitions le bonsoir* ». Cette analyse est critiquée par Vuillaume (1998) sur la base de deux arguments qui font apparaître que *il fallut* ne relève pas du DIL : (i) Le DIL est parfaitement compatible avec l'adjonction d'une incise contenant un verbe comme *dire, penser, etc.* Si *falloir* était à l'imparfait, un tel ajout serait parfaitement acceptable, alors qu'il est impossible avec le passé simple : « il fallait / * il fallut maintenant, *fit observer le prêtre, se souhaiter le bonsoir* ». (ii) S'il s'agissait de discours rapporté, il ne serait pas dit si les promeneurs ont effectivement réalisé l'obligation qu'ils avancent. De sorte qu'avec l'imparfait un enchaînement comme : « *il fallait se souhaiter le bonsoir, mais aucun des promeneurs ne put s'y résoudre* » paraît tout à fait naturel, alors que le même enchaînement au passé simple serait problématique : « *???il fallut se souhaiter le bonsoir, mais aucun des promeneurs ne put s'y résoudre* ». C'est que, « en employant le passé simple, le narrateur se porte garant de l'effectuation du procès dénoté par l'infinitif » (1998 : 196).

Le passé simple, capable d'actualiser un percept, ne peut actualiser un dire : on verra là une seconde résistance à l'analyse énonciative du point de vue narratologique.

– Si le conditionnel peut fonctionner comme marqueur de modalisation en discours second, à savoir présupposer implicitement une énonciation antérieure (i. a. Dendale 1993, Haillet 1995, Gosselin 2001, Bres 2012), il ne saurait renvoyer à un percept subjectif antérieur :

(12) Le vin blanc *s'attaquerait* à vos dents (titre d'article) <http://webcaviste.com/a/le-vin-blanc-sattaquerait-a-vos-dents>

Le conditionnel présuppose qu'un énonciateur antérieur a *dit / prétendu* que le vin blanc s'attaquait à vos dents ; en aucun cas, qu'une instance antérieure a *vu* que le vin blanc, etc. On dispose en français d'un temps verbal – le conditionnel – pour marquer une énonciation antérieure, on n'en dispose pas pour marquer un percept antérieur.

Il nous semble donc que, compte tenu de ces fonctionnements linguistiques différents, on ne saurait ramener les perceptions aux paroles-pensées, le point de vue narratologique (*qui voit ?*) au point de vue énonciatif (*qui parle / pense ?*)⁶. On distinguera subjectivité et énonciation : une perception peut être subjectivée (au sens de : 'procéder d'un personnage, non du narrateur, dans un récit'). Pour autant elle ne relève pas de l'hétérogénéité énonciative en ce qu'elle ne repose pas sur un dédoublement de la « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste 1970/1974 : 80) par laquelle peut être définie l'énonciation. **Et on réservera le terme de *point de vue* à la seule analyse des perceptions.**

Pour ces différentes raisons, nous avons fait le choix d'user, pour l'étude de l'hétérogénéité énonciative, non de la notion de *point de vue*, intuitivement « parlante » et d'une opérativité certaine, mais de celle d'*énoncé*, qui se doit d'être précisée.

2.3. Dialogisme, énoncé(s), énonciation(s), enchâssement

L'usage que nous faisons d'*énoncé* a fait l'objet des critiques sagaces de Dendale 2012. Avant de revenir sur ces objections, nous ferons un drastique rappel de la façon dont nous concevons le dialogisme au niveau de l'énoncé.

On distingue, à la suite de Bakhtine, dialogue *externe* et dialogue *interne*. Le dialogue externe, marqué par l'alternance de tours de parole référés à des locuteurs différents, est analysable comme interaction d'actes d'énonciation mis sur le même plan : il constitue le plan *dialogal*. Le dialogue interne, non marqué par l'alternance de tours de parole, est analysable comme interaction d'actes d'énonciation hiérarchisés : il constitue le plan *dialogique*.

Nous faisons l'hypothèse que l'énoncé dialogique est structuré autour d'un microdialogue interne, à savoir qu'il procède de l'interaction d'un acte d'énonciation enchâssant avec un acte d'énonciation enchâssé, ce qui lui confère son hétérogénéité énonciative. Soit l'occurrence suivante de discours direct, marqueur prototypique de dialogisme :

(13) François il a dit aux patrons / « *Vos camions ils vont flamber maintenant eh* » (interview de Manuel, mai 1984, qui raconte des épisodes de la grève des mineurs cévenols de 1981)

On distingue, pour l'*analyse* de l'énoncé dialogique, deux ensembles de paramètres énonciatifs⁷ :

⁶ Nous n'ignorons pas que Rabatel (1997) pourfend cette distinction. Malgré les arguments qu'il avance, elle nous semble avoir toujours quelque pertinence.

⁷ Notre présentation actuelle diffère très légèrement de celle avancée dans nos précédents travaux.

– ceux de l'énonciation enchâssante [E] : locuteur⁸ L₁ (correspondant à Manuel), énonciateur⁹ E₁, énoncé (E) (correspondant à l'ensemble), allocutaire A₁ (correspondant aux interviewers), temps de l'énonciation T₀ (mai 1984) ;

– ceux de l'énonciation enchâssée [e] : locuteur (correspondant à François) I₁, énonciateur e₁, énoncé (e) (représenté par l'énoncé en italiques), allocutaire a₁ (correspondant aux patrons), temps de l'énonciation t₀ (fév. 1981).

L'énoncé (13) s'analyse comme le *résultat* de l'interaction d'un acte d'énonciation [E] avec un autre acte d'énonciation [e], par enchâssement de [e] dans [E], dans le cas présent sous forme de *discours direct*. Les deux actes d'énonciation sont dans une relation de hiérarchie et de dépendance, que nous représentons comme [E[e]], ce qui a pour conséquence que les paramètres de l'énonciation enchâssée [e] sont sous la dépendance de ceux de [E] : p. ex. la référence de la pers. 2 (« vos camions ») se fait non pas déictiquement mais anaphoriquement, *via* la médiation de la nomination de ces actants dans [E] : « François il a dit *aux patrons* » ; et plus ou moins "phagocytés", selon une gradation qui va, en fonction des marqueurs, de leur présence explicite (discours direct (13)), à leur effacement presque total (allusion (16) *infra*).

Nous ne traiterons dans cet article que des *énoncés* enchâssant (E) et enchâssé (e), puisque c'est leur définition et leur statut qui ont été questionnés et critiqués, et qui méritent d'être précisés.

2.3.1. Définition de l'énoncé dialogique (E) : modalisation de (e) ou interaction avec (e) ?

Dans notre premier travail (Bres 1999), soucieux de proposer une définition – fût-elle provisoire et imparfaite – de l'énoncé dialogique par rapport à l'énoncé monologique, nous avons avancé, reprenant à Bally (1934/1965 : 36-38) l'analyse de l'actualisation phrastique comme application d'un *modus* à un *dictum*, que l'actualisation de l'énoncé dialogique (E) consistait en l'application d'un *modus* non à un *dictum* (comme pour l'énoncé monologique) mais à une unité ayant déjà statut d'énoncé (soit (e)). Nous illustrons cette définition par une occurrence de confirmation :

(14) Oui, la quête d'Aurore Brossard est légitime. (titre d'article journalistique)

que nous commentons ainsi : « L'énonciateur E₁ attribue l'assertion de l'énoncé (e) [la quête d'Aurore Brossard est légitime.] à un énonciateur e₁ et se charge de la confirmer par l'adverbe *oui* » (1999 : 72).

À juste titre, P. Dendale relève que, d'un article à l'autre, la définition des éléments de l'actualisation fait l'objet de quelques variations ; et plus centralement, manifeste son

(15) étonnement que l'énoncé dialogique soit défini au moyen de la notion d'énoncé (et non au moyen d'une unité d'une autre nature, comme celle de pdv chez Ducrot), étonnement aussi qu'un *modus* puisse s'appliquer à

⁸ Instance de profération du message qui actualise l'énoncé dans sa dimension verbale (et mimo-gestuelle) ou scripturale de *dire / écrire*. Rabatel (2013 : 210) nous impute abusivement la définition du locuteur « comme étant l'instance à la source d'une triple actualisation, phonique/scripturale, déictique et modale ».

⁹ Instance à partir de laquelle l'énoncé est actualisé dans ses dimensions praxémique, déictique, syntaxique et modale. Nous n'aurons affaire, dans cet article, qu'à l'instance des énonciateurs.

un énoncé, unité qui a déjà un *modus* et qui est l'unité-résultat (et non pas l'unité-source) de l'acte d'énonciation. (*op. cit.* : 182)

Il serait possible de répondre à cette critique par l'argument de la récursivité des faits linguistiques. Nous ne le ferons pas car actuellement nous abandonnons cette définition de l'énoncé dialogique en termes d'actualisation « au second degré » qui nous apparaît problématique pour différentes raisons, notamment celle-ci : si elle est peut-être défendable pour des marqueurs dialogiques comme la confirmation (14) ou la négation, elle ne l'est plus p. ex. pour une allusion comme (16) :

(16) Cuba : 50 ans de solitude (titre d'un ouvrage de photos d'Alain Ammar, 2006)

On ne saurait avancer que cet énoncé ne fait que modaliser l'énoncé (e) [cent ans de solitude], traduction française du titre du roman *Cien años de soledad*, de G. Garcia Marquez : il interagit avec lui par détournement.

Nous définissons actuellement l'énoncé dialogique comme le résultat de l'interaction d'un acte d'énonciation [E] avec un autre acte d'énonciation [e]. P. ex. le dialogisme de (16) tient à ce que sa production s'est faite en interaction avec un acte d'énonciation antérieur, et notamment avec son énoncé (e) [cent ans de solitude]. Cette interaction se manifeste au niveau de l'énoncé dialogique par le fait que le segment (*déterminant numéral*) + *ans de solitude* relève de la modalisation autonymique : il est à la fois en usage et en mention.

2.3.2. Statut de (e) : énoncé ou point de vue ?

Nous posons donc, comme un des paramètres de l'acte d'énonciation [e] avec lequel l'acte d'énonciation [E] interagit, un élément (e) auquel nous accordons le statut d'*énoncé*. C'est ce point qui fait tout spécialement l'objet d'une double critique de P. Dendale :

(17) Nous avons montré que les caractéristiques de (e) sont fort différentes de celles de (E) et qu'on peut donc se demander, premièrement, si (e) mérite le nom d'énoncé au même titre que (E) et, deuxièmement, si la nature de (e) n'est pas plus proche de celle de pdv de Ducrot – unité abstraite, purement sémantique –, que de celle d'énoncé au sens où Bres le définit en s'appuyant sur la théorie de l'actualisation de Bally et de la praxématique. (*op. cit.* : 194)

Accordons à P. Dendale que nos formulations ont été parfois approximatives, et ont varié quelque peu d'un texte à l'autre, ce qui peut susciter réserves et malentendus. Avant d'explicitier en quoi (e) est bien un *énoncé* et non un *point de vue*, formulons une triple précision : a) ce qui se manifeste dans l'énoncé dialogique (E), c'est non directement l'énoncé (e) mais sa *représentation x* du fait de la structure d'enchâssement [E[e]] (Bres 2007) ; b) les formes *x* par lesquelles l'énoncé (e) est *représenté* dans l'énoncé dialogique (E) sont fort variables, selon le marqueur dialogique : de la citation dudit énoncé (e) comme dans le discours direct (13) à sa simple présupposition, ce que nous verrons *infra* ; c) si (E) et (e) ont le statut d'énoncé, ils le manifestent différemment : (E), *produit de l'interaction, est directement observable, alors que(e), élément entrant dans la production de (E), n'est présent que sous la forme des traces x laissées par ladite interaction : il ne peut le plus souvent qu'être reconstruit hypothétiquement pour l'analyse. Ce que signalent les parenthèses par lesquelles nous encadrons sa verbalisation. Ce dernier point est particulièrement sujet à caution, et on comprend que P. Dendale puisse avancer que « devenue pur outil du linguiste, l'unité nommée énoncé (e) ressemble alors plus à la notion de point de vue de Ducrot, unité sémantique abstraite, qu'à celle d'énoncé tel que défini sous § 2 »* (*op. cit.* : 191). Il n'en est

pourtant rien, et pour défendre le statut d'énoncé de (e) nous développerons une argumentation en trois temps.

1. Un ensemble de faits plaide sans conteste pour analyser l'énoncé dialogique (E) comme procédant de l'interaction avec un élément (e) à statut d'énoncé. Mentionnons-en trois :

– les discours direct et indirect (que nous considérons comme marqueurs prototypiques de dialogisme) signalent explicitement l'interaction avec (e) par le verbe de parole (ou de pensée) ;

– Soit hors contexte une négation comme « *Je ne ménage pas François Hollande* ». Nous l'analyserons comme procédant de l'interaction avec un énoncé (e) que nous reconstruisons comme [Vous ménagez François Hollande]. Les polyphonistes y verraient un simple point de vue. Le cotexte dialogal dont nous avons extrait cette occurrence de négation accrédite l'idée qu'il s'agit bien d'un énoncé, puisque le tour de parole précédent le réalise :

(18) Journaliste : – Vous ménagez François Hollande dans votre campagne...
Marine Le Pen : – *Je ne le ménage pas !* Il ne fait rien, il ne dit rien, c'est le vide sidéral ! (interview de Marine Le Pen, *Le Monde*, 12.4.2012)

– suivant le type de marqueur dialogique – c'est notamment le cas du *détournement* – l'élément *x* qui apparaît dans l'énoncé (E) reprend à la lettre une partie de ce qui ne peut être analysé que comme un *énoncé* antérieur. Ainsi l'occurrence (*supra* (16)) « Cuba : 50 ans de solitude » procède de l'interaction avec l'énoncé (e) [cent ans de solitude]... qu'il serait difficile de considérer comme un pdv... Soit cette autre occurrence de détournement inséré dans une blague :

(19) À la Comédie Française, petit matin blême, un chat rencontre un autre chat qui a l'air triste à pleurer :

- Qu'est-ce qui t'arrive que tu es tout triste ?
- Tu connais pas la nouvelle ?
- Non, laquelle ?
- *La petite Agnès est morte...*

Le dialogisme de *La petite Agnès est morte...* procède de l'interaction avec la réplique d'Agnès dans *L'École des femmes* (II, 5) : « Le petit chat est mort », qui ne peut avoir que statut d'énoncé.

On pourrait nous objecter que si effectivement dans des énoncés comme ((15), (19)) on a affaire aux mots mêmes et non à une entité sémantique abstraite, cela ne remet pas en cause la pertinence de la notion de pdv : il suffirait, à la manière de L. Perrin, de parler ici de *voix* pour prendre en charge la forme de l'expression ; et de conserver le terme de pdv pour les nombreux autres cas où il s'agit du contenu de l'expression. Outre que nous réservons la notion de *voix* à la profération phonique par le locuteur (Bres et Nowakowska 2007), nous allons voir que dans ces autres cas – ceux où (E) ne réalise pas tout ou partie de (e) dans sa littéralité (effective ou présentée comme telle) – la notion d'énoncé conserve sa pertinence.

2. Ecartons par avance deux inférences qui pourraient être faites à la lecture des analyses de ((15), (18), (19)) :

– que le dialogisme de (E) procède de l'interaction avec un énoncé (e) toujours *effectivement* réalisé antérieurement¹⁰. Nous ne prétendons nullement cela. Ledit énoncé (e),

¹⁰ Inférence qui d'ailleurs a été faite : « La recherche d'un fragment antérieur prononcé, que Bres et Nowakowska jugent matérialiste, on peut la trouver passablement naïve ou fétichiste » (Rabatel 2013 : 215).

s'il peut avoir été antérieurement prononcé ou écrit, peut tout aussi bien être imputé abusivement par le locuteur-énonciateur principal à un autre énonciateur (20, 21), anticiper sur une inférence de l'allocutaire (22), etc. :

(20) discussion entre universitaires, 2004

Jean – il faut surveiller non pas trancher avec des quotas

Sophie – j'ai pas dit ça

La réplique de Sophie nous semble signaler qu'elle a entendu dans la négation de Jean qu'il lui imputait un énoncé, hypothétiquement *reconstructible* comme [il faut trancher avec des quotas], ce qu'elle rejette.

(21) Début de l'article « L'expiation publique calibrée du golfeur Tiger Woods », *Le Monde*, 22. 2. 2010)

Sa *maman* était là, qui le serrera longuement dans ses bras à la fin. (...) Vendredi 19 février, pour la première fois depuis l'éclatement de son « affaire », Tiger Woods parlait publiquement.

Plutôt que de dire que le mot *maman* exprime le pdv de Tiger Woods, on l'analysera comme la trace bivocale d'un énoncé que le journaliste prête à Tiger Woods pour se moquer du fait de la présence et de l'embrassade maternelle lors de son « expiation publique ».

(22) Une nouvelle piste pourrait conduire à un duo d'anciens internationaux : Marc Lièvremont et Emile N'Tamack. *Ils n'ont entraîné que des équipes de jeunes ?* Tant mieux. Le rugby français a besoin de nouvelles idées, de prendre l'air. (*Le Monde*, 23. 11. 2007)

L'énoncé dialogique « Ils n'ont entraîné que des équipes de jeunes ? » met en débat par l'interrogation un énoncé hypothétiquement *reconstructible* comme [Ils n'ont entraîné que des équipes de jeunes] qui ne peut être qu'une inférence prêtée à l'allocutaire, en réponse à la « nouvelle piste » qui vient d'être proposée.

– Seconde interprétation de notre analyse à écarter : que ce soient les mots mêmes de l'énoncé (e) qui apparaissent dans l'énoncé (E). Là non plus, nous ne disons pas cela (pour dialogiser échoïquement la réplique de Sophie en (20) !). Le plus souvent, lorsque l'énoncé a été effectivement prononcé antérieurement, il se voit *reformulé*, et ce de fort diverses façons. C'est le cas de l'énoncé de confirmation *supra* (14) :

(14) Oui, la quête d'Aurore Brossard est légitime. (titre d'article journalistique)

L'élément x : *la quête d'Aurore Brossard est légitime* est analysable, dans le cadre d'une interaction de confirmation, comme la reformulation d'un énoncé (e) que nous reconstruisons hypothétiquement, pour les besoins de l'analyse, comme [la quête d'Aurore Brossard est légitime]. Dire qu'il s'agit là d'un pdv ne rendrait pas compte d'un élément que nous posons au principe de la production de l'énoncé dialogique (E) : qu'il procède de l'interaction avec une unité qui, pour le locuteur-énonciateur, a le statut d'énoncé.

L'analyse en termes de pdv serait plus difficile encore pour des occurrences de clivage contrastif (*c'est... que*) comme :

(23) C'est quand tu es là que je peux t'oublier. (Duras, *Détruire, dit-elle*)

que nous analysons comme procédant d'une interaction dialogique avec l'énoncé sentencieux *loin des yeux loin du cœur*, qui se voit reformulé tant lexicalement que syntaxiquement.

L'énoncé (e) – qu'il soit effectif ou fictif – est *présupposé* dans la reformulation qui en est faite, présupposition qui se voit accréditée par l'enchaînement anaphorique permis par certains tours :

(24) Et si cette équipe n'était pas si médiocre qu'on pouvait l'affirmer ? (www.basketusa.com/)

Le pronom *le* reprend non l'énoncé interrogatif (E) « Et si cette équipe n'était pas si médiocre ? », mais un énoncé affirmatif antérieur (cf. l'imparfait *pouvait*) (e), mis en débat par l'interrogation, que l'on peut reconstruire hypothétiquement comme [cette équipe est médiocre]. Pourrait-on anaphoriser un pdv ? D'autre part, *le* est COD du verbe de parole *affirmer* : peut-on *affirmer* autre chose qu'un énoncé ?

3. Nous avons dit que l'énoncé (e) n'est présent dans (E) que sous la forme des traces *x* laissées par l'interaction énonciative au principe du dialogisme. P. Dendale pose également une pertinente question sur « la nature de ces traces » :

(25) est-ce les *restes visibles* (les « fragments d'énoncé » dont parle Bres dans la définition sous (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)), ou ce que nous appellerions les *traceurs* ou *pointeurs*, des éléments dans la phrase qui nous font deviner qu'il y a eu énoncé (e), sans que ces éléments aient fait partie de l'énoncé [e] ? (*op. cit.* : 187)

Notre réponse est qu'il s'agit des deux : suivant le marqueur, ces traces *x* correspondent à (i) une forme de représentation de l'énoncé (e) et /ou à (ii) l'élément qui signale l'interaction dialogique. Soit donc trois possibilités :

– *x* = (i) représentation de (e) sous forme de citation ou de reformulation + (ii) verbalisation du marqueur de l'interaction. P. ex. le discours direct distingue la représentation de (e), des éléments (verbe introducteur, guillemets à l'écrit, etc.) qui signalent l'interaction ; la négation amalgame (i) et (ii).

– *x* = seulement (i) représentation (partielle ou totale) de (e). C'est notamment le cas des détournements en (16) et (19). Rien ne marque que « La petite Agnès est morte » reprend « le petit chat est mort ».

– *x* = seulement (ii). C'est le cas de ce que nous nommons dialogisme *interlocutif responsif* : l'interaction avec un autre acte d'énonciation se voit marquée en l'absence de représentation de l'énoncé (e) :

(26) (un scripteur masculin définit ainsi l'amour dans le magazine féminin *Marie-Claire*)

Pour moi l'amour c'est la rencontre des âmes sœurs. Alors quand ça me touche, c'est cataclysmique : tachycardie, transpiration, les yeux qui chauffent... *Si, si*, comme quand les larmes montent. (*Marie-Claire*, février 2008)

Si, si infirme, en le présupposant, un acte d'énonciation antérieur, prêté au lecteur – ici plutôt d'ailleurs, contextuellement, à la lectrice – en réponse à la définition de l'amour précédemment exposée. Aucune trace de l'énoncé (e) lui-même, qui se trouve cependant présupposé par *si, si*. Nous ferons le même type d'analyse pour (27) :

(27) La mer l'a vue [Mme de Ludres] toute nue, et sa fierté en est augmentée ; *j'entends de la mer*, car pour la belle, elle en était fort humiliée. (Mme de Sévigné, *Lettres*)

La *précision*, sous la forme d'une incidente « j'entends de la mer », interagit avec un acte d'énonciation, prêté à la destinataire de la lettre, qui aurait pu mésinterpréter le possessif *sa* dans *sa fierté* comme renvoyant à *Mme de Ludres* ; et le corrige comme anaphorisant *la mer*.

Là également pas d'autre trace de l'énoncé que sa présupposition dans la correction apportée par l'incidente.

Au terme de cette analyse, le terme d'*énoncé* (*e*) nous semble conserver toute sa pertinence, pourvu qu'on l'entende comme l'élément présupposé par les traces laissées dans l'énoncé (E), du fait de l'interaction énonciative définitoire du dialogisme.

Conclusion

Après avoir présenté la notion de *point de vue* dans les approches polyphonistes, nous avons explicité les raisons qui font que nous ne la retenons pas dans notre approche dialogiste de l'hétérogénéité énonciative. Nous sommes revenu sur notre choix du terme d'*énoncé*, à partir des critiques qui lui ont été adressées, visant notamment le statut de (*e*), qui ne serait qu'un pdv qui ne voudrait pas dire son nom. Ces critiques nous ont permis de préciser notre définition de l'énoncé dialogique (E). Abandonnant l'hypothèse, formulée dans nos premiers travaux, selon laquelle l'énoncé dialogique procéderait d'une actualisation « au second degré », nous le définissons comme résultat de l'*interaction* d'un acte d'énonciation [E] avec un autre acte d'énonciation [e], dont un des paramètres est l'énoncé (*e*). Cet énoncé, effectif ou fictif, posé ou présupposé, nous l'inférons des traces *x* laissées par l'interaction énonciative au principe du dialogisme. Traces qui, suivant le marqueur, correspondent à une forme de représentation de l'énoncé (*e*) (citation, reformulation) et /ou à l'élément qui signale l'interaction dialogique. Ce cadre méthodologique permet de traiter l'ensemble très hétérogène des énoncés dialogiques, depuis la monstration de la dualité énonciative du discours direct jusqu'à son lissage dans certains détournements.

L'approche que nous proposons nous semble s'inscrire dans les cadres de l'analyse du discours initiée par Foucault (1969) qui lie la fonction énonciative dont l'exercice constitue la phrase (ou tout autre élément linguistique) en énoncé à l'existence d'un domaine associé qu'il nomme *champ énonciatif* et qu'il définit comme :

l'ensemble des formulations auxquelles l'énoncé se réfère (implicitement ou non) soit pour les répéter, soit pour les modifier ou les adapter, soit pour s'y opposer, soit pour en parler à son tour ; il n'y a pas d'énoncé qui d'une manière ou d'une autre n'en réactualise d'autres (*ibid.*, p.130).

Références bibliographiques

AUTHIER-REVUZ, J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive ; éléments pour une approche de l'autre en discours », *DRLAV* 26, 91-151.

AUTHIER-REVUZ, J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris : Larousse.

BAKHTINE, M., 1963/1970, *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*, Lausanne : L'âge d'homme.

BAKHTINE, M., 1934/1975/1978, « Du discours romanesque », in *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard, *Tel*, 83-233.

- BAKHTINE, M., 1952/1979/1984, « Les genres du discours », in *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard, 265-308.
- BALLY, C., 1934/1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne : Francke.
- BANFIELD, A. (1995 [1982]), *Phrases sans parole. Théorie du récit et du style indirect libre*, Paris : Éditions du Seuil.
- BENVENISTE, É., 1970/1974, « L'appareil formel de l'énonciation », in *Problèmes de linguistique générale II*, 79-88.
- BRES, J., 1999, « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », *Modèles linguistiques*, XX, 2, 71-86.
- BRES, J., 2003, « Temps verbal, aspect et point de vue : de la langue au discours », *Cahiers de praxématique* 41, 55-84.
- BRES, J., 2007, « Sous la surface textuelle, la profondeur énonciative. Les formes du dialogisme de l'énoncé », in R. Therkelsen, N. Møller Andersen et H. Nølke (éds.), *Sproglog Polyfoni*, Aarhus Universitetsforlag, 37-54.
- BRES, J., 2012, « Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique », in Maury-Rouan Cl. (éd.), *Regards sur le discours*, Aix-en-Provence : Presses de l'université de Provence, coll. Langues et langage, 15-33.
- BRES, J. & NOWAKOWSKA, A., 2007, « Voix, point de vue... ou comment pêcher le dialogisme à la métaphore... », *Cahiers de praxématique* 49, 103-132.
- BRES, J. & ROSIER, L., 2007, « Réfractations : polyphonie et dialogisme, deux exemples de reconfigurations théoriques dans les sciences du langage francophones », in B. Vauthier (éd.) *Bakhtine, Volochinov et Medvedev dans les contextes européen et russe, Slavica Occitania*, 25, 238-251.
- DENDALE, P., 1993, « Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in Hilty G., *Actes du XX^e congrès international de linguistique et philologie romanes*, Tübingen, Francke Verlag, t. 1, 165-176.
- DENDALE, P., 2012, « Oui, il y a encore du pain sur la planche...A propos de la notion d'énoncé dans la théorie du dialogisme de J. Bres », in Bres J, Nowakowska A., Sarale JM., Sarrazin S. (éd.), *Dialogisme: langue, discours*, Peter Lang, 187-204.
- DUCROT, O, 1980, « Analyses pragmatiques », *Communications* 32, 11-60.
- DUCROT O., 1984, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, 171-233.
- FOUCAULT, M., 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard.
- GENETTE, G., 1972, *Figures III*, Paris : Seuil.

GOSSELIN, L., 2001, « Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 45-66.

HAILLET, P., 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique*, Neuville (Québec) : Bref.

KRONNING, H., 2002, « Le conditionnel « journalistique » : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum* 16, 2, 561-575, <http://www.digbib.uio.no/roman/page21.html>

MOIRAND, S., 2004, « Le dialogisme, entre problématiques énonciatives et théories discursives », *Cahiers de praxématique* 43, 189-217.

NÓLKE, H., FLÓTTUM, K., NORÉN, C., 2004, *ScaPoLine, La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris : Kimé.

NÓLKE, H. et OLSEN, M., 2003, « Le passé simple subjectivisé », *Langue française* 138, 75-85.

PERRIN, L., 2006, « Voix et points de vue dans le discours. De l'opacité linguistique à l'opacité référentielle des expressions », *Le Français moderne*, 1, 74^e année, 22-31.

PERRIN, L., 2007, « Aspects de la voix du locuteur à l'intérieur du sens », *Cahiers de praxématique* 49, 79-102.

PERRIN, L., 2009, « La voix et le point de vue comme formes polyphoniques externes. Le cas de la négation », *Langue française* 164, 61-80.

RABATEL, Alain, 1997. *Une Histoire du point de vue*, Metz, Université de Metz, Ceted.

RABATEL, A., 2003, « Le dialogisme du point de vue dans les comptes rendus de perception », *Cahiers de praxématique* 41, 131-156.

RABATEL, A., 2004, « Les verbes de perception en contexte d'effacement énonciatif », *Travaux de linguistique*, 46, 49-88.

RABATEL, A., 2013, « Les relations locuteur / énonciateur au prisme de la notion de *voix* », in Dufaye L. et Gournay L., (éd.), *Benveniste après un demi-siècle. Regards sur l'énonciation aujourd'hui*, Paris/ Ophrys, 207-225.

VUILLAUME, M., 1998, « Le discours indirect libre et le passé simple » in S. Vogeleer, A. Borillo, C. Veters et M. Vuillaume : *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve : Peeters, 191-201.